

# Risques Majeurs

Conques sur Orbiel



**Inondations**

**Feux de forêts**

**Transports de matières dangereuses**



## Le mot du Maire

Ce document a été élaboré pour vous présenter les risques majeurs identifiés sur la commune de Conques-sur-Orbiel.

Il décrit les dangers auxquels vous pouvez être exposés sur le territoire communal ainsi que les différentes mesures de sauvegarde qui en découlent.

Un groupe de travail composé de deux élus municipaux, de la directrice générale des services, du responsable du service technique, du chef de la police municipale, d'un représentant du service départemental d'incendie, d'un représentant de la Direction Départementale de l'Équipement et des deux directrices d'école a élaboré ce document.

Je tiens plus particulièrement à remercier les enfants de l'école élémentaire qui ont participé à l'illustration de ce document.



En 1999, certains habitants de la commune ont souffert des inondations et nous avons conscience de la nécessité d'être en permanence mobilisés pour déclencher l'alerte le plus rapidement possible.

Le Maire,  
**Jean CHAPET**

# Sommaire

Le mot du Maire  
page 2

Introduction  
page 3

Inondation  
pages 4 et 5

Feux de Forêts  
pages 6 à 8

Transports  
de matières  
dangereuses  
pages 10 à 13

Où s'informer  
page 14

L'alerte  
page 15

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 5 grandes familles, 3 catégories seulement font partie du risque majeur :

- ▶ **les risques naturels** : dont l'inondation et le feu de forêt
- ▶ **les risques technologiques** : regroupent le risque industriel, nucléaire, biologique...
- ▶ **les risques de transports collectifs** : personnes et matières dangereuses

### Deux critères caractérisent le risque majeur :

- ▶ **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- ▶ **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement

## POURQUOI UNE INFORMATION PRÉVENTIVE ?

Instaurée en France par l'article 21 de la loi du 23 juillet 1987. Elle est obligatoire.

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances.

Le décret du 11 octobre 1990 a précisé le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs ainsi que les modalités de diffusion

**Ce document est donc destiné à vous informer et vous sensibiliser sur les risques majeurs existants sur la commune de Conques-sur-Orbiel et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.**  
**Il convient de le conserver précieusement**

## L'Inondation

Elle peut se traduire par :

- ▶ un débordement du cours d'eau plus ou moins rapide
- ▶ une remontée de la nappe phréatique
- ▶ une stagnation des eaux pluviales
- ▶ une crue torrentielle
- ▶ un ruissellement

### Quels sont les risques inondations dans la commune ?

Le risque inondation sur la commune de Conques sur Orbiel existe par débordement soit de la rivière de l'Orbiel soit des ruisseaux tels que le Ru Sec, le ruisseau de la Vallouvière, le ruisseau de la Combe de Villeraze...

**Avant :** s'informer sur le risque, sa fréquence, et son importance

**Pendant :**

- ▶ Fermer les portes, les aérations
- ▶ Couper l'électricité
- ▶ Monter à pied dans les étages
- ▶ Écouter la radio
- ▶ Vous tenir prêt à évacuer les lieux sur demande des autorités
- ▶ Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- ▶ Ne pas téléphoner
- ▶ Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée

**Après :**

- ▶ Aérer et désinfecter
- ▶ Chauffer dès que possible
- ▶ Ne rétablir l'électricité que sur installation sèche
- ▶ s'assurer que l'eau du robinet est potable
- ▶ Faire l'inventaire des dommages

## Les réflexes qui sauvent



Fermez la porte,  
les aérations



Écoutez la radio  
pour connaître  
les consignes à suivre



Coupez l'électricité  
et le gaz



Montez à pied dans  
les étages

## L'ampleur de l'inondation

### est fonction de :

- ▶ l'intensité et la durée des précipitations
- ▶ la surface et la pente du bassin versant
- ▶ la couverture végétale et la capacité d'absorption
- ▶ la présence d'obstacles à l'écoulement des eaux

## Quelles sont les mesures prises ?

### Mesures de protection :

- ▶ Aménagement et l'entretien des cours d'eau, du lit, des berges et des bassins versants

### Mesures de prévention :

- ▶ Information de la population
- ▶ Élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondations et prise en compte du risque inondation dans le Plan d'Occupation des Sols

### Mesures de prévision :

- ▶ Mise en œuvre par la Préfecture d'un système informatisé d'alerte des populations (Médialert)
- ▶ Information de la population par le maire (par sonorisation mobile)
- ▶ Surveillance visuelle assurée par les policiers municipaux – Une échelle de crue indique le niveau des eaux de l'Orbiel

### Mesures de secours :

- ▶ Au niveau du Département : Plan ORSEC, plan rouge



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas: Libérez les lignes pour les secours

# Feux de forêts

Un feu de forêt est un incendie qui se déclare et se propage dans les forêts, les landes ou garrigues.

## Comment survient-il ?

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- ▶ Une source de chaleur
- ▶ Un apport d'oxygène
- ▶ Un combustible



Ne jamais vous approcher  
à pied ou en voiture  
d'un feu de forêt

## Quels sont les risques Feu de Forêt dans la commune ?

La commune est située dans la région forestière départementale des coteaux du Bas-Cabardès et du Minervois. La forêt communale s'étend sur 521 ha composée de garrigue basse à chêne vert et chêne Kermès, de taillis de chêne et de chêne blanc, de résineux (pins principalement).

### Avant :

- ▶ Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- ▶ Prévoir les moyens de lutte (point d'eau, motopompe...)
- ▶ Débroussailler autour des habitations
- ▶ Vérifier l'état des fermetures (portes et volets) et de la toiture

### Pendant :

- ▶ Ouvrir le portail de votre terrain
- ▶ Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- ▶ rentrer dans le bâtiment le plus proche
- ▶ Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- ▶ Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...). Arrêter la ventilation
- ▶ Suivre les instructions des pompiers

### Après :

- ▶ Éteindre les foyers résiduels

## Quelles sont les mesures prises ?

### Mesures de protection :

- ▶ Élaboration du schéma départemental d'Aménagement de la Forêt contre l'Incendie
- ▶ Plan départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie
- ▶ Cartographie des risques Incendie de Forêt

### Mesures de prévention :

- Inventaire Forestier National du Département de l'Aude
- ▶ Réglementation ; résorption des causes d'incendie
- ▶ Sensibilisation de la population
- ▶ Aménagement de la Forêt

### Mesures de prévision :

- ▶ Surveillance régulière de la Forêt et lutte contre les incendies (vigies, patrouilles par les agents assermentés de la DDAF et de l'ONF), Plan de secours spécialisé Feux de Forêts, Plan Alarme, Plan Aladin, lutte contre l'incendie

## Les réflexes qui sauvent



Ouvrez le portail de votre maison



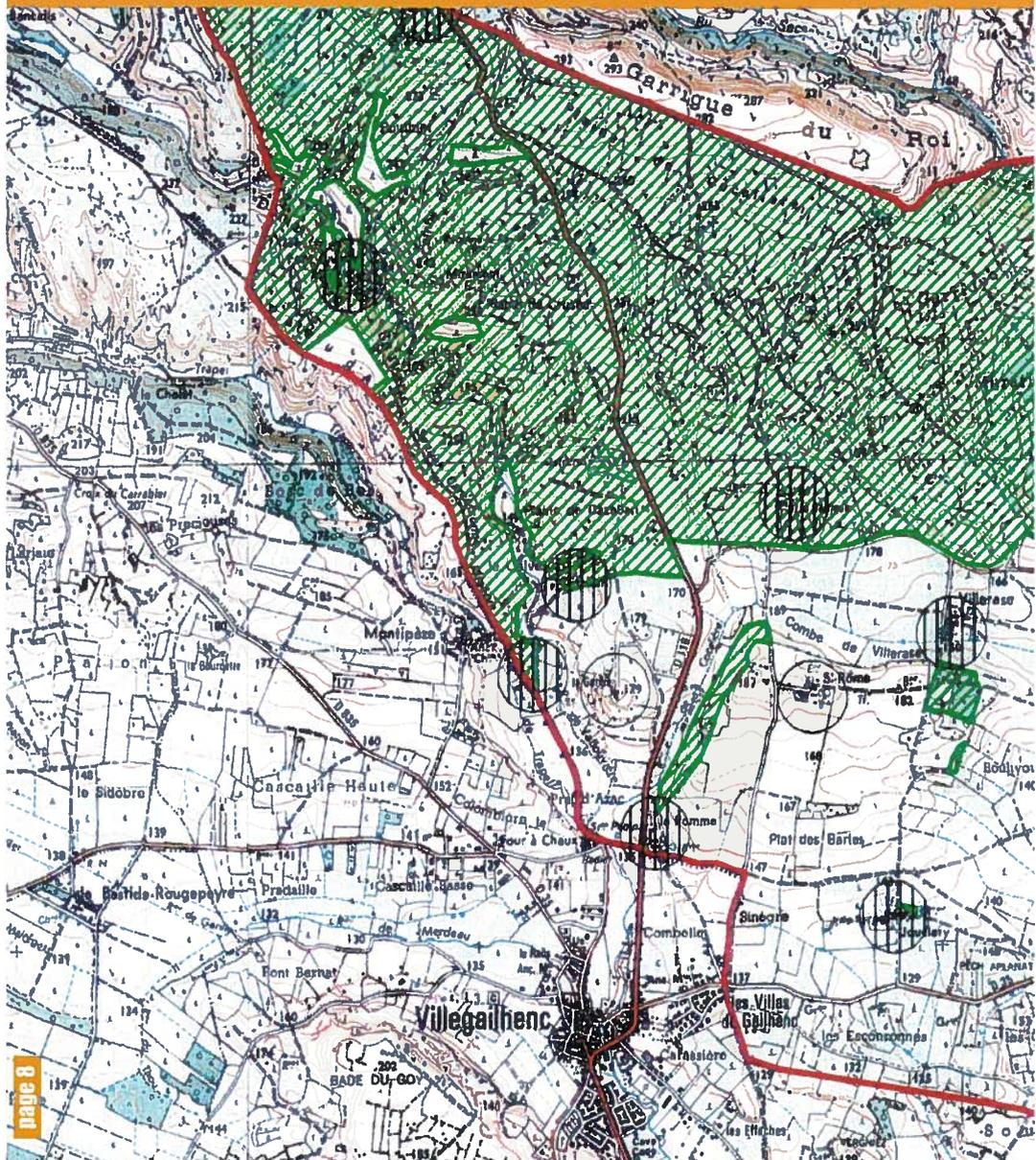
Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur



Fermez les volets



page 8

**CONQUES-SUR-ORBIEL** Code : 11099 Population : 2062 hab

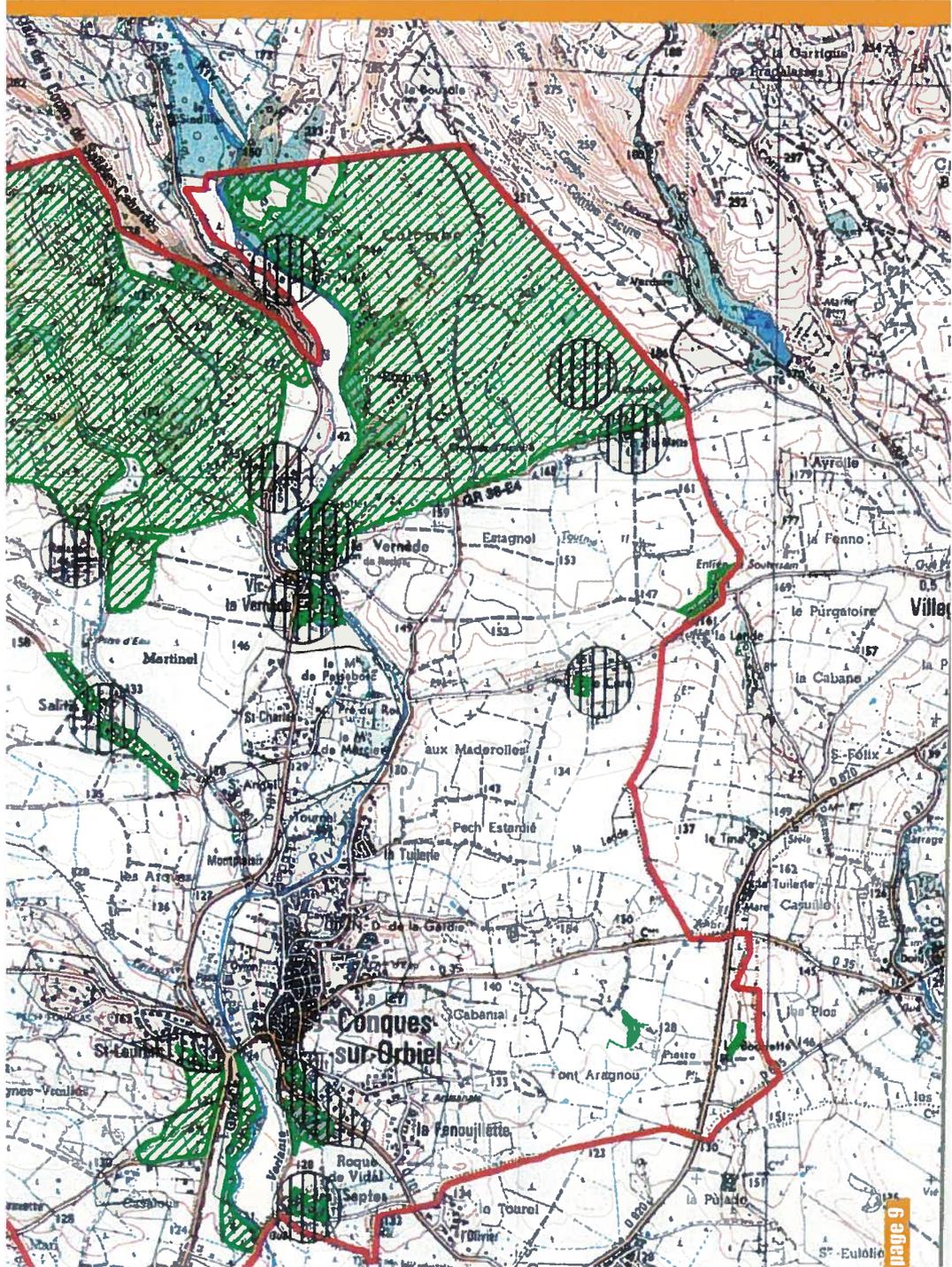
 **INONDATION**       **FEU DE FORÊT**

 **TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**

 **Zone d'enjeux humains ou économiques, zone urbaine ou regroupant un nombre significatif d'habitants permanents ou de résidents temporaires**

 **Zone concernée par l'information préventive**





# Tranports de matières dangereuses



Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident qui se produit lors du transport par voie routière, ferroviaire, ou d'eau, de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement. Les principaux risques sont :

- ▶ l'explosion (choc avec étincelle, mélange de produits. Risques de traumatismes directs ou par onde de choc)
- ▶ l'incendie (choc, échauffement, fuite... Risques de brûlure ou d'asphyxie)
- ▶ la dispersion dans l'air (nuage toxique. Risques d'intoxication par inhalation, ingestion ou contact et risque pour l'environnement)



## Quels sont les risques Transport Matières Dangereuses dans la commune ?

La commune est concernée par le risque d'accident de transport de matières dangereuses en raison du passage des routes départementales D 201, 101 et 118

### Avant :

► Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement

### Pendant :

► Vous enfermez rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule

► Écouter la radio

► Boucher les entrées d'air – arrêter la ventilation

► Vous éloigner des portes et fenêtres

► Ne pas fumer – Ni flamme, ni étincelle

► Ne pas aller sur les lieux de l'accident

► Vous laver en cas d'irritation et si possible, vous changer

► Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

► Ne pas téléphoner

### Après :

► Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir (signal sonore de 30 secondes)

► Aérez le local

## Quelles sont les mesures prises ?

► Une réglementation rigoureuse assortie de contrôle portant sur l'application stricte des règles de conduite et de circulation, une réglementation appropriée de la circulation sur la commune, la formation des personnels de conduite, la construction de citerne, l'identification et la signalisation des produits transportés

► Plan ORSEC,

► Plan de secours spécialisé « Transport de Matières Dangereuses »



Enfermez-vous dans un bâtiment



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux



Bouchez toutes les arrivées d'air



Ni flamme, ni cigarette

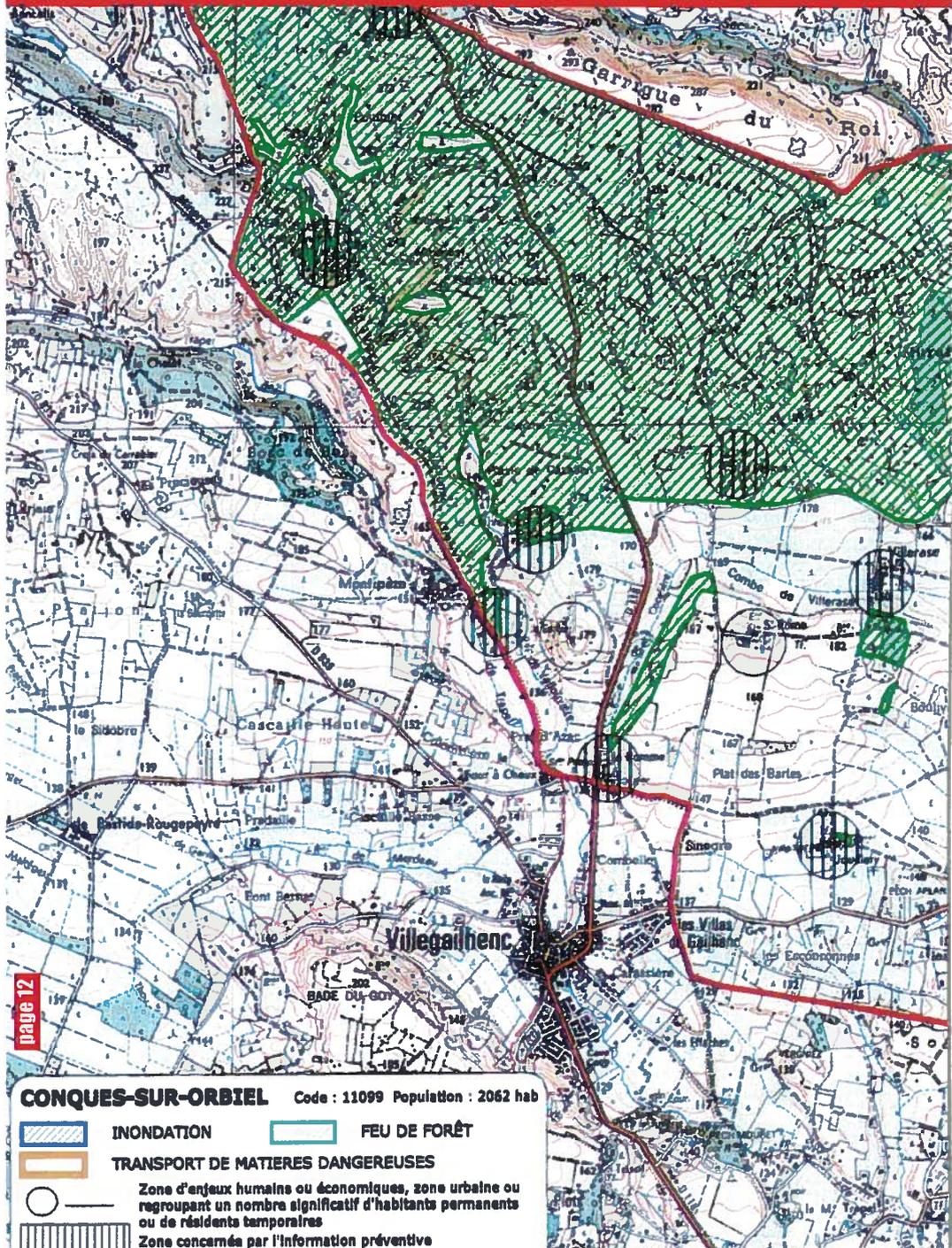


Écoutez la radio  
Pour connaître les consignes à suivre



Ne téléphonez pas:  
libérez les lignes pour les secours

## Les réflexes qui sauvent



page 12

**CONQUES-SUR-ORBIEL** Code : 11099 Population : 2062 hab

	INONDATION		FEU DE FORÊT
	TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES		
	Zone d'enjeux humains ou économiques, zone urbaine ou regroupant un nombre significatif d'habitants permanents ou de résidents temporaires		
	Zone concernées par l'information préventive		



# ' où s'informer '

- ▶ **À la Mairie de Conques-sur-Orbiel** 04 68 77 17 57
- ▶ **À la Préfecture de l'Aude**  
Standard 04 68 10 27 01  
S.I.D.P.C. 04 68 10 27 36
- ▶ **Au Service Départemental d'Incendie et de Secours**  
04 68 79 59 11



## S'agissant du risque Inondation

- ▶ **A la Direction Départementale de l'Équipement**  
(service eau environnement) 04 68 10 31 00
- ▶ **Après de Météo-France** 08 92 68 02 11
- ▶ **Sur Internet :**

[www.environnement.gouv.fr/Languedoc-Roussillon/risques/communes11.htm](http://www.environnement.gouv.fr/Languedoc-Roussillon/risques/communes11.htm)

[www.prim.net](http://www.prim.net)

[www.rnde.tm.fr](http://www.rnde.tm.fr)

[www.meteo.fr/meteonet/vigilance](http://www.meteo.fr/meteonet/vigilance)

## S'agissant du risque Feu de Forêt



- ▶ **A la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt** 04 68 71 76 00
- ▶ **A l'Office National des Forêts** 04 68 11 40 00

## S'agissant du risque Transport Matières Dangereuses



- ▶ **A la Direction Départementale de l'Équipement**  
04 68 10 31 00 Cellule sécurité routière (CDES)

***Vous pouvez également venir consulter à la Mairie de Conques sur Orbiel le Dossier Communal Synthétique des risques majeurs établi par les services de la Préfecture et qui a servi de base à ce document (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs).***



# ' l'alerte ]

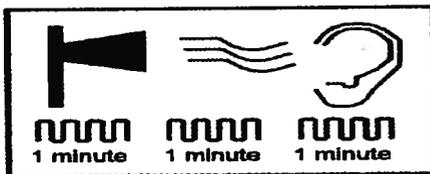
À L'alerte est l'annonce par signal sonore d'un danger immédiat. Certains risques sont annoncés par la sirène, le signal est le même dans toutes les situations et ne renseigne pas sur la nature du danger.

## Le signal d'alerte :

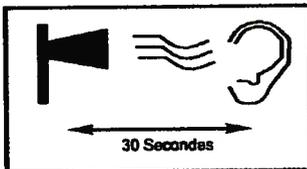
Ne confondez pas ce signal avec ceux plus brefs, utilisés pour certains risques quotidiens (appel des pompiers pour des accidents, des incendies,...).

## Sirènes

**Début d'alerte :**  
*Trois séquences d'une minute, séparés par un silence. Le son est modulé, montant et descendant*



**Fin d'alerte :**  
*La sirène émet un signal continu de 30 secondes (Il n'y a plus de danger) :*



## L'Alerte

Elle est donnée par :

- ▶ les sirènes, mettez-vous à l'écoute de la radio
- ▶ les véhicules municipaux équipés de sirènes spéciales et haut-parleurs
- ▶ le téléphone ou par contact physique pour les résidents des lieux à l'écart



## N° Utiles

**Sapeurs pompiers :**

**112 OU 18**

**SAMU : 15**

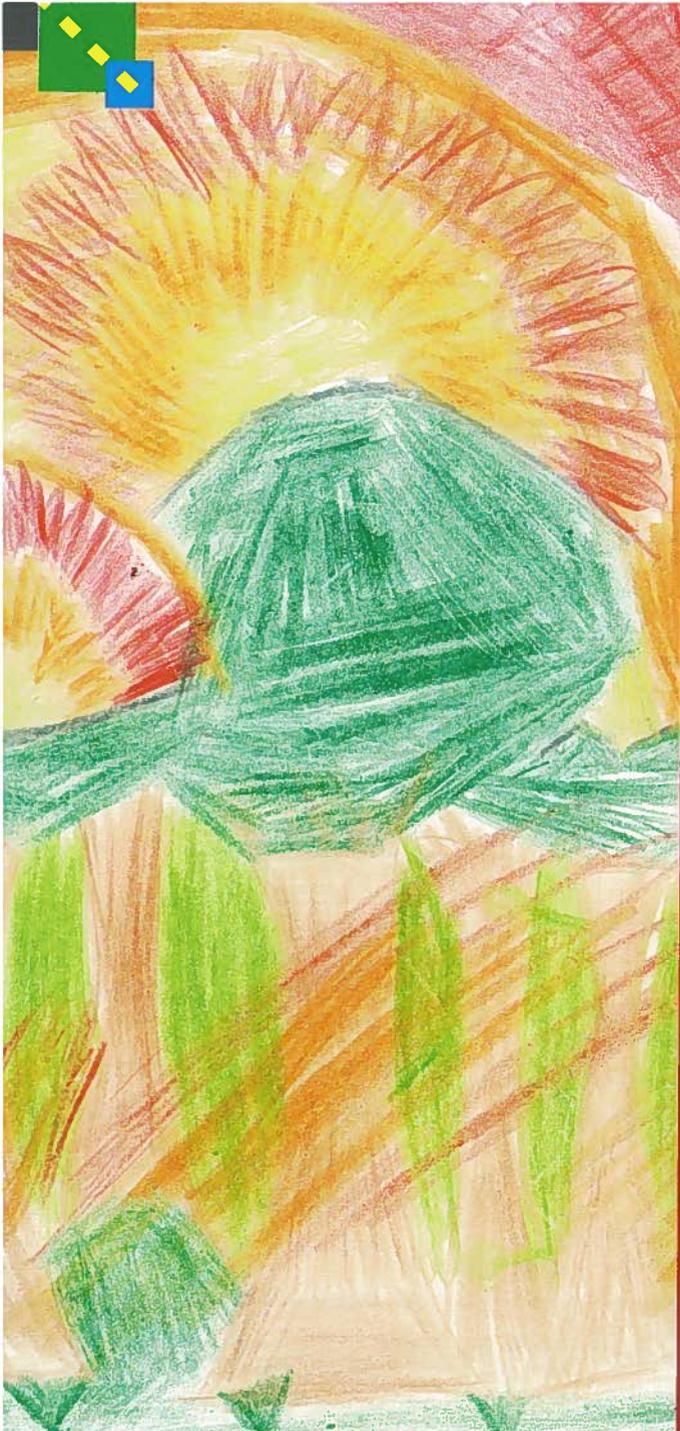
**Police : 17**

## La Radio

La radio est une source importante. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles, utilisable en toutes circonstances.

### En cas d'urgence écoutez :

- ▶ RFM 92.5 Mhz
- ▶ Europe 2 90.5 Mhz
- ▶ France Inter 88.3 Mhz
- ▶ 100 pour 100 98.0 Mhz
- ▶ Radio Marseillette 100.1 et 101.3 Mhz
- ▶ Chérie Fm 99.6 Mhz
- ▶ France info 105.1 Mhz



## Risques Majeurs

Inondations  
Feux de forêts  
Transports de matières dangereuses

Un grand merci  
aux enfants de  
l'École publique de  
Conques-sur-Orbiel  
pour leurs dessins  
qui illustrent  
remarquablement  
cette brochure

